

---

## IDEFI Paré - Université de Poitiers Les étudiants changent, l'université aussi

[#]

# Les appels à projets

### APPEL À PROJETS PÉDAGOGIE ET RÉUSSITE

Cet appel à projets s'inscrit dans la dynamique du projet IDEFI PaRé (Parcours Réussite) ayant pour objet premier **defavoriser la réussite des étudiants dans une logique d'égalité des chances.**

Cet appel a pour objectif d'encourager l'émergence et la mutualisation de pratiques pédagogiques rendant l'étudiant acteur de ses apprentissages et de renforcer l'accompagnement apporté aux étudiants tout au long de leur parcours à l'Université, en particulier en premier cycle universitaire, dans une perspective d'égalité des chances.

**Il permettra l'accompagnement d'initiatives novatrices répondant aux besoins exprimés par la communauté universitaire et présentant un intérêt de démonstration pour l'établissement.**



[Télécharger le dossier d'appel à projet 2017-2019 \[PDF - 652 Ko\]](#) [

[http://pare.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID\\_FICHER=1326273347220&ID\\_FICHE=635301&INLII](http://pare.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273347220&ID_FICHE=635301&INLII) ]

### APPEL À PROJET - NOUVEAUX ESPACES D'APPRENTISSAGE

Les espaces physiques peuvent par leur configuration favoriser la réussite des étudiants :

- en permettant la mise en œuvre de pratiques pédagogiques actives, le développement de formations hybrides, le travail en mode-projet ...
- en répondant aux besoins liés au bien-être des étudiants dans toutes ses dimensions
- en s'appuyant sur l'utilisation du numérique et les nouveaux modes d'apprentissage des étudiants.

Ils constituent la face cachée de la pédagogie.

IDEFI PARé lance un appel à projet **pour soutenir la création ou l'aménagement d'espaces de travail et de vie permettant le développement de nouvelles pratiques d'enseignement et d'apprentissage** et favorisant la persévérance et la réussite des étudiants. Ces espaces pourront être formels (salles de cours, amphis, bibliothèques...), informels (espaces publics, espaces de co-working, lieux de détente...) ou mixtes.

Ils seront conçus comme des espaces interactifs, ouverts et flexibles.

L'appel à projet est ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire de l'Université de Poitiers.

## AIDE APPORTÉE

Peuvent être pris en charge :

- des prestations de service externes : recours à des consultants ou formateurs, facturation de prestataires (communication...);
- des frais de missions (déplacements...);
- l'achat de petits matériels et de ressources documentaires et pédagogiques ;
- l'achat d'équipements TICE.

Ne seront pas prises en charge :

- la rémunération des personnels ;
- des heures complémentaires.

Un co-financement d'un minimum de 30% sera demandé au porteur.

Les ressources mises à disposition par PaRé peuvent être non seulement financières, mais également techniques, organisationnelles et humaines (accompagnement apporté par les conseillers pédagogiques du CRIIP, l'ingénieur TICE I-Médias, les conseillers du Safire, le chargé de développement du pôle handicap ou le chargé vie étudiante de la MDE...).

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

Après accord de l'assesseur ou du chef de service, le formulaire joint à l'appel à projet est à envoyer par mail à [pare@univ-poitiers.fr](mailto:pare@univ-poitiers.fr)

Dans les 15 jours suivant le dépôt de sa demande, un contact sera pris avec le porteur de projet pour étudier sa demande. Un accompagnateur sera affecté à son projet pour l'aider à préciser sa demande.

Si elle entre bien dans les objectifs du projet IDEFI PaRé, le porteur de projet et l'accompagnateur définiront ensemble la date de présentation et la demande au comité de pilotage IDEFI PaRé au regard :

des besoins d'approfondissement de la demande avant soumission au comité de pilotage  
des échéances du porteur

du calendrier annuel du comité de pilotage (3 ou 4 dates/an consacrées à l'examen des projets)

Ils établiront un calendrier de travail prévisionnel afin d'élaborer ensemble le document à soumettre au comité de pilotage. Ce document présentera, a minima :

les objectifs, le public-cible, les résultats attendus et critères d'évaluation du projet

le renouvellement des pratiques permis par ce projet et son inscription dans un processus pédagogique ou d'accompagnement plus global

les liens avec la démarche d'auto-évaluation liée à l'accréditation

la nature et le volume de l'aide demandée dans le cadre du projet PaRé

un budget prévisionnel détaillé, équilibré, faisant état de la part de cofinancement de la composante ou du service

les perspectives de pérennisation, de mutualisation et d'essaimage et l'impact pour l'établissement

Le porteur de projet et l'assesseur à la pédagogie (ou le directeur de service) seront ensuite invités à venir présenter le projet devant le comité de pilotage à la date retenue pour attribution de l'aide.